

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230210-20230208DEL4-DE

20230208DEL4  
S<sup>2</sup>LOW

**NOMBRE :**

De conseiller en exercice	29
De présents	25
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF COMMUNAL  
2023,  
MODIFICATION DES TARIFS  
POUR LE DROIT DE PLACE, DES  
EXPOSANTS, LOCATION DE  
CHALETS MARCHÉ DE PAQUES**

**DELIBERATION :**

*Publiée le 10 février 2023*

*Rendue exécutoire le 10 février  
2023*

*Adressée au contrôle de Légalité  
(Préfecture de LILLE DRCL) le 10  
février 2023*

*L'an deux mille vingt-trois, le 8 février,*

*Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;*

**Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :**

*Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, Laetitia PANIEZ, BOULINGUEZ Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY Michael, BEZIRARD Alban, DUBURCQ Jean-Pierre, ZAGULA Marie-Claude, LIESSE Joëlle, BENOIT Danielle, BIERVLIET François, VANHILLE Bénédicte, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, CAMPHYN Marie-Maud, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;*

**Etaient excusés avec procuration, absents :**

*Mme Valérie CLOUET, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,  
Mme Christine BOCKAERT, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,  
M. Pierre DASSONVILLE, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,  
Me Vanessa LARD, procuration donnée à Me Alizée GRATIEN,*

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Considérant la délibération adoptée en séance plénière du Conseil Municipal le 11 octobre 2022, sous la référence 20221110DEL1M01 fixant les tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant certains tarifs votés dans le cadre du Marché de Pâques (droit de place), qui doivent être adaptés ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité**, les tarifs suivants :

- Exposant « Marché de Pâques » : 32 € pour 3 mètres linéaires,
- Location de chalets (manifestations communales) : 32 €.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;

Le : 10 février 2023

Et que la convocation du Conseil avait été faite

Le : 25 janvier 2023

Le Maire  
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

Adopté Pour Ampliation

Le Maire